

# PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### Projet d'un parc éolien sur la commune de SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE

Il sera procédé du **mardi 25 mars 2025 au vendredi 25 avril 2025 inclus, soit durant 32 jours**, à une enquête publique préalable à l'autorisation environnementale d'exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement, concernant le projet d'implantation du PARC EOLIEN DES CHARBONNIERES, composé de deux éoliennes et un poste de livraison sur la commune de SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE, déposé par la Société SAINT GERMAIN ENERGIE.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Société SAINT GERMAIN ENERGIE, dont le siège se situe au 12 rue Martin Luther King 14280 SAINT-CONTEST, Courriel : alexis.boiteau@jpee.fr.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture ([www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr) rubrique "publications/consultations du public").

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact, ainsi que l'avis de l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, seront consultables sur ce même site durant l'enquête publique.

Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : [pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-participation-public@charente-maritime.gouv.fr)

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un registre d'enquête dématérialisé auprès de la société Préambules est aussi mis en place à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6017>

Un accès gratuit au dossier est également prévu sur un poste informatique à la préfecture, 38 rue Réaumur à La Rochelle, au bureau de l'environnement, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Durant toute l'enquête, le dossier sera déposé en mairie de SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE, 14 rue Eutrope Dupon 17240 SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE, où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

En ce lieu, les observations pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet ou adressées par écrit à la mairie de SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE, siège de l'enquête, 14 rue Eutrope Dupon 17240 SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE, à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête.

Monsieur Michel FAUR, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Madame Aurore BRUNE, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, à la mairie de SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE, dans les conditions suivantes :

- Mardi 25 mars 2025 de 14h00 à 17h00
- Mardi 1er avril 2025 de 14h00 à 17h00
- Jeudi 10 avril 2025 de 14h00 à 17h00
- Vendredi 18 avril 2025 de 14h00 à 17h00
- Mardi 22 avril de 14h00 à 17h00
- Vendredi 25 avril de 14h30 à 18h00

Il remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la Société SAINT GERMAIN ENERGIE.

La copie, des rapport et conclusions du commissaire enquêteur, sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement) et en mairie de SAINT-GERMAIN-DU-SEUDRE pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.